

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 19 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. ELIAS à M. DURANT, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 26

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 24

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 1

3 – APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

La construction de vestiaires à destination des utilisateurs du stade Bernard Delord est un des projets prioritaires de la mandature. L'objectif est d'améliorer les équipements mis à la disposition de l'ensemble des usagers de la plaine des sports.

Il correspond également à un besoin exprimé régulièrement par le Stade Blayais Rugby Haute Gironde.

La définition du programme, document de base de ce projet, a fait l'objet d'une co construction, dès 2021, avec le Stade Blayais Rugby Haute Gironde afin d'identifier le plus précisément les besoins quant à la construction de ces futurs vestiaires.

Par délibération du 16 mai 2023, le conseil municipal a défini la composition du comité de pilotage qui s'est réuni le 26 juin 2023 pour approuver ce programme

Afin de définir précisément la nature des travaux à réaliser puis en suivre la réalisation, il est nécessaire d'engager une mission de maîtrise d'œuvre externe.

Le montant total de cette opération est estimé à :

- Travaux : 661 250,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 35 458,33 € HT
- Autres : prestations annexes, aléas et révisions : 17 500 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce programme de travaux

conformément au Livre IV du Code de la Commande publique.

Ce programme permettra de lancer la consultation afin de choisir le maître d'œuvre de l'opération.

Les crédits sont prévus au budget principal M57 – Opération 33, article 21314 chapitre 21 / article 2031 chapitre 20.

La commission n°4 (Sport/ Jeunesse/ Vie Maritime/ Gestion Des Salles) s'est réunie le 12 septembre 2023 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 29/09/23
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20230926-70655-DE-1-1


Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE
